



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr. : Générale  
5 avril 2024

Français  
Original : Anglais

### **Organe subsidiaire chargé de l'application**

#### **Quatrième réunion**

Nairobi, 21-29 mai 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen**

### **Mode de fonctionnement du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays**

#### **Note du Secrétariat**

#### **I. Objectifs et considérations**

1. Les objectifs du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays sous l'égide de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sont les suivants :

- a) Examiner les progrès réalisés par les Parties dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en tant que contribution au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- b) Promouvoir la mise en œuvre nationale par l'apprentissage collégial et le partage d'expériences, notamment en facilitant la définition d'actions stratégiques et de solutions pour surmonter les difficultés de la mise en œuvre nationale ;
- c) Fournir l'occasion de discuter ouvertement des mesures prises par les Parties et de l'efficacité de ces mesures en matière de résultats et de répercussions ;
- d) Déterminer les meilleures pratiques, les difficultés et les domaines dans lesquels il est nécessaire d'améliorer les informations/connaissances, les compétences, les capacités, les ressources financières, les technologies ou d'autres moyens de mise en œuvre ;
- e) Contribuer à l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sera mené par la Conférence des Parties à ses dix-septième et dix-neuvième réunions ;
- f) Fournir des informations sur les lacunes dans les moyens de mise en œuvre qui peuvent éclairer l'application des décisions connexes de la Conférence des Parties, en particulier sur la mobilisation des ressources (décision 15/7) et sur le renforcement et la création des capacités et la coopération technique et scientifique (décision 15/8).

2. Toutes les Parties seront invitées à participer au forum, étant entendu qu'il s'agira d'un exercice de facilitation, non répressif et non excessivement contraignant, visant à les aider à

---

\* CBD/SBI/4/1.

atteindre les objectifs de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Pour que le forum contribue le plus efficacement possible au mécanisme renforcé de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, les thèmes de discussion du forum et de sa phase préparatoire devraient tenir compte du calendrier des éléments propres au mécanisme. Dans la décision 15/6, la séquence suivante a été définie : soumission des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, avant la seizième réunion de la Conférence des Parties ; analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, à la seizième réunion et à chaque réunion ultérieure de la Conférence des Parties ; préparation des septième et huitième rapports nationaux d'ici février 2026 et juin 2029, respectivement ; et examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre aux dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties. Le forum devrait favoriser un dialogue ouvert et un soutien mutuel entre les Parties sur les difficultés, les réalisations et les opportunités qui sont propres au stade actuel de la mise en œuvre et au calendrier des éléments du mécanisme d'examen énumérés ci-dessus.

## II. Mode de fonctionnement du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays

3. Le forum se tiendra tous les deux ans lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le forum sera supervisé par le Comité consultatif pour l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, sous la direction générale de la présidence de l'Organe subsidiaire chargé de l'application<sup>1</sup>.

4. Le forum sera précédé d'une phase préparatoire qui consistera en une préparation dans les pays – portant sur la compilation des expériences, les enseignements tirés, les difficultés et toute autre information pertinente à partager – suivie par des dialogues régionaux permettant de partager les expériences et les enseignements tirés, y compris les difficultés et les réussites. Les dialogues régionaux chercheront à déterminer les occasions et les difficultés communes qui serviront de contribution au forum.

5. Le forum se tiendra lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, au titre du point de son ordre du jour consacré à l'examen de l'application, et comprendra des tables rondes pour la présentation des résultats des dialogues régionaux. Les conclusions tirées des discussions seront prises en compte par l'Organe subsidiaire dans ses recommandations à la Conférence des Parties, le cas échéant.

6. Au cours de chaque période de deux ans, le forum et son processus préparatoire se concentreront sur un ou plusieurs éléments de l'approche multidimensionnelle renforcée des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen. Les calendriers pertinents, comme établis dans la décision 15/6, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

### Calendrier des éléments de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen

<p>2023-2024 : avant la seizième réunion de la Conférence des Parties</p>	<p>Révision et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et définition d'objectifs nationaux, alignés sur le Cadre, d'ici la seizième réunion de la Conférence des Parties.</p> <p>Analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties.</p>
---	--

<sup>1</sup> Le mandat du Comité consultatif figure à l'annexe III du projet de décision contenu dans la section III du document CBD/SBI/4/4.

2025-2026 : avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties	<p>Établissement de rapports nationaux, y compris sur les indicateurs du cadre de suivi, d'ici le 28 février 2026.</p> <p>Examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre, à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.</p> <p>Analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.</p>
2027-2028 : avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties	<p>Prise en compte des conclusions pertinentes de l'examen mondial en ce qui concerne la mise en œuvre nationale.</p> <p>Analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties.</p>
2029-2030 : avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties	<p>Établissement des rapports nationaux, y compris sur les indicateurs du cadre de suivi, d'ici le 30 juin 2029.</p> <p>Examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre, à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties.</p> <p>Analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties.</p> <p>Implications pour le Plan stratégique post-2030.</p>

7. Le premier élément de la phase préparatoire sera la préparation des pays à leur participation aux dialogues régionaux ou sous-régionaux, conformément au mode de fonctionnement du forum et aux orientations fournies par le Comité consultatif. Cela impliquerait des consultations internes au sein des pays afin d'identifier les difficultés et les enseignements tirés qui pourraient être partagés au cours du dialogue, et de préparer un exposé à cet égard. Pour élaborer leurs contributions, les pays devraient se fonder sur leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, leurs rapports nationaux ou d'autres rapports connexes, tels que les examens nationaux de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des stratégies ou plans connexes.

8. Les pays qui ont fait l'objet d'un examen facultatif par des pairs ou d'autres examens, tels qu'une évaluation nationale de la mise en œuvre, un examen des performances environnementales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un examen par leur bureau national d'audit ou tout autre examen de ce type, pourraient utiliser les informations recueillies dans le cadre de ces processus comme base de leur contribution à la phase préparatoire.

9. La préparation nationale sera suivie d'une série de dialogues régionaux et sous-régionaux facilitateurs au cours desquels chaque pays présentera divers aspects des progrès, des résultats et des enseignements liés à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et/ou à l'examen de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les Parties seront invitées à présenter des exemples concrets et des expériences basées sur leurs efforts récents ou en cours. Les dialogues, qui seront structurés de manière à faciliter un dialogue approfondi entre les Parties, comprendront une discussion sur les réussites et les difficultés afin de clarifier autant que possible les facteurs contributifs, les mesures de réussite et les enseignements tirés dans le contexte des réussites, ainsi que les actions stratégiques, les solutions ou le soutien éventuel qui pourraient être utiles dans le contexte des difficultés. Ce sera l'occasion de mener des discussions approfondies sur l'efficacité des mesures prises au plan national pour atteindre les objectifs et les cibles du Cadre et de présenter et/ou d'élaborer des demandes et des propositions bien conçues en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et/ou d'autres formes de

soutien, selon les besoins. Des personnes représentant les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les groupes de femmes et de jeunes, seront invitées à participer à ces dialogues. Les dialogues se tiendront en ligne ou en présentiel pendant l'intersession et offriront à toutes les Parties la possibilité de participer à au moins un dialogue régional ou sous-régional. Les expériences et les enseignements tirés de chaque région seront compilés et résumés en vue d'alimenter les travaux du forum.

10. Une Partie qui souhaite participer à un examen plus complet et plus approfondi peut recourir à la modalité de l'examen facultatif par des pairs de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la biodiversité, y compris leur révision et leur mise en œuvre, comme le prévoient les décisions 14/29 et 15/6 de la Conférence des Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources.

11. Le forum se tiendra en séance plénière lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Il sera organisé par le Secrétariat sous la conduite du Comité consultatif sur l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre, sous la direction générale de la présidence de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

12. Au cours du forum, un panel de représentants de chaque région/sous-région présentera un résumé des discussions tenues lors du dialogue de leur région/sous-région et toute demande commune de soutien à la mise en œuvre convenue lors du dialogue. Les personnes représentant les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les groupes de jeunes et de femmes, seront invitées à faire un exposé résumant leur participation à l'ensemble des dialogues régionaux/sous-régionaux. La série de présentations sera suivie de questions et de discussions auxquelles toutes les Parties et les observateurs auront l'occasion de participer. Les modérateurs résumeront ensuite les discussions et les conclusions afin d'aider l'Organe subsidiaire à rassembler les éléments d'une recommandation à soumettre à la Conférence des Parties au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'examen de l'application.

13. Le processus sera ouvert à la participation pleine et entière des populations autochtones et des communautés locales, ainsi que de toutes les parties prenantes, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

12. Ce mode de fonctionnement sera réexaminé par la Conférence des Parties et modifié si nécessaire, en vue d'optimiser son efficacité pour atteindre ses objectifs tout en imposant un fardeau minimal aux Parties. Son fonctionnement dépendra de la disponibilité des ressources.

---